



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/AC.241/L.34
12 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE NÉGOCIATION
POUR L'ÉLABORATION D'UNE CONVENTION
INTERNATIONALE SUR LA LUTTE CONTRE LA
DÉSERTIFICATION DANS LES PAYS GRAVEMENT
TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE ET/OU LA
DÉSERTIFICATION, EN PARTICULIER EN
AFRIQUE

Neuvième session
New York, 3-13 septembre 1996
Point 2 de l'ordre du jour

PRÉPARATIFS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Projet de décision présenté par le Président

Organisation des travaux futurs du Comité

Rappelant la résolution 50/112 de l'Assemblée générale en date du
20 décembre 1995,

Tenant compte du fait que la première session de la Conférence des Parties
doit être préparée avec soin,

Notant que la première session de la Conférence des Parties ne se tiendra
pas avant le mois de septembre 1997,

1. Décide que la dixième session du Comité intergouvernemental de
négociation devrait viser à résoudre définitivement toutes les questions faisant
encore l'objet de négociations, et que les négociations des deux groupes de
travail devraient s'achever à cette session-là;

2. Décide en outre que le programme de travail de la dixième session du
Comité intergouvernemental de négociation devrait être structuré de façon à
laisser suffisamment de temps aux groupes pour tenir des consultations au tout
début de la session;

3. Autorise le Président du Comité intergouvernemental de négociation à
organiser ces consultations dans la période qui suivra la dixième session du
Comité, consultations qu'il juge nécessaires à une bonne préparation de la
première Conférence des Parties.
